

PROCEDURE N°2025-06

**OBJET : FOURNITURE D'UN PEIGNE DE FREQUENCES
OPTIQUES TRANSPORTABLE**

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

PHASE CANDIDATURE

Procédure	<input checked="" type="checkbox"/> Procédure avec négociation
-----------	--

Date et heure limites de remise des candidatures

22/12/2025 à 12h00

(Heure de Paris)

ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Délégation :

Adresse :

PROFIL ACHETEUR (WEB)

Adresse internet du pouvoir adjudicateur

<http://www.cnrs.fr/>

Adresse de la plateforme de dématérialisation

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Numéro d'assistance de PLACE

+33 (0)1 76 64 74 07

Sommaire

Article I	CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE	3
1.	Procédure	3
2.	Documents de la consultation.....	3
Article II	ALLOTISSEMENT	4
Article III	FORME DU CONTRAT.....	4
Article IV	LIEU D'INSTALLATION	4
Article V	ORGANISATION GENERALE DE LA PROCEDURE.....	4
1.	PRECISION SUR LA PHASE DE CANDIDATURE : SELECTION DES CANDIDATS	5
2.	PHASE DE REMISE DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE	5
3.	PLANNING PREVISIONNEL DE LA CONSULTATION	5
Article VI	GROUPEMENTS D'OPERATEURS ECONOMIQUES	6
Article VII	SOUS-TRAITANCE.....	6
Article VIII	CONTENU DES CANDIDATURES	6
1.	Présentation de la candidature	7
2.	Renseignements complémentaires à fournir par le candidat.....	7
Article IX	MODALITES DE REMISE DES REPONSES	9
1.	Remise par voie dématérialisée	9
2.	Remise d'une copie de sauvegarde.....	11
3.	Délais de validité des offres	12
Article X	SIGNATURE DES DOCUMENTS.....	12
1.	Généralités	12
2.	Signature électronique.....	12
4.	Rematérialisation et signature du marché	13
Article XI	MODALITES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES INITIALES	14
1.	Sélection des candidatures	14
2.	Contenu des offres initiales à produire par les seuls candidats admis à déposer une offre ...	14
3.	Etablissement de la liste des candidats admis à soumissionner - interdictions de soumissionner	
	15	
	5. Critères de sélection des offres	16
Article XII	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	17
1.	Modalités de communication entre le CNRS et les candidats	17

2.	Modification des documents remis aux candidats.....	17
3.	Questions des candidats	18
4.	Notification.....	18

Article I CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE

Le présent marché a pour objet l'acquisition d'un peigne de fréquence optique transportable.

Ce système sera intégré dans l'infrastructure de recherche REFIMEVE, qui fournit une référence de fréquence optique ultra-stable, et sera employé en synergie avec l'horloge transportable Yb en cours de développement. L'objectif scientifique est notamment la réalisation d'expériences avancées en métrologie temps-fréquence et en géodésie chronométrique, incluant des campagnes sur des sites d'intérêt géodésique tels que les gauges de marée de Marseille, Brest, Dunkerque, ainsi que d'autres sites en Europe.

Le marché couvre l'achat, la livraison, l'installation, la mise en service, ainsi que le support technique et la garantie du peigne de fréquences optiques.

Le Laboratoire Temps-Espace (LTE), destinataire de l'achat, a pour mission d'acquérir, préparer, tester et mettre à disposition un peigne de fréquences optiques transportable, destiné à une utilisation mutualisée par plusieurs laboratoires de la région Île-de-France.

1. PROCEDURE

Le marché est passé selon une procédure avec négociation en application des dispositions des articles R.2124-3 4° et R.2161-12 à R.2161-20 du Code de la Commande Publique.

2. DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

Les pièces suivantes constituent les documents de la consultation :

- ↳ L'avis de marché ;
- ↳ Le présent règlement de la consultation ;
- ↳ Le Document Unique de Marché Européen (DUME) au format xml
- ↳ Le formulaire de lettre de candidature (DC1) ;
- ↳ Le formulaire de déclaration du candidat (DC2) ;
- ↳ La note de présentation du projet
- ↳ Le cadre de réponse de candidature composé de 2 onglets :
 - Onglet 1 : Capacité financière.
 - Onglet 2 : Références.

Le cas échéant, ces pièces sont accompagnées des annexes qui y sont mentionnées.

Article II ALLOTISSEMENT

Le marché est allotи : Oui Non

En application de l'article L.2113-11 al 2°, le marché n'est pas allotи. La dévolution risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

Article III FORME DU CONTRAT

Le contrat est un marché ordinaire traité à prix forfaitaire.

Le Titulaire sera en charge de la livraison, l'installation, la mise en service, la formation éventuelle et de la garantie du peigne.

Article IV LIEU D'INSTALLATION

Le peigne transportable sera livré et installé par le Titulaire sur le site de l'Observatoire de Paris :

Observatoire de Paris, 77, Avenue Denfert-Rochereau, 75014 Paris, FRANCE

Article V ORGANISATION GENERALE DE LA PROCEDURE

Le marché est passé selon une procédure avec négociation en application des dispositions des articles R.2124-3_1°, 3° ,4° et R.2161-12 à R.2161-20 du Code de la Commande Publique.

La procédure devra respecter les étapes suivantes :

- Publication de l'Avis d'appel public à candidatures ;
- Sélection des candidats admis à déposer une offre, effectuée **sur la seule base du dossier de candidature**, tel qu'il est décrit dans le présent document ;
- Envoi du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) aux candidats retenus et invitation à présenter une offre sur la base du dossier communiqué par le CNRS ;
- Remise des offres par les seuls candidats admis à l'issue de la phase candidature ;
- Négociation entre le CNRS et les candidats sélectionnés à l'issue de la phase candidature ;
- Envoi d'un compte-rendu des négociations et de l'invitation à déposer une offre finale ;
- Dépôt par les candidats de l'offre finale suite à la négociation ;
- Désignation de l'attributaire ;
- Conclusion du marché.

1. PRECISION SUR LA PHASE DE CANDIDATURE : SELECTION DES CANDIDATS

Lors de cette première phase, les candidats sont invités à remettre un dossier de candidature contenant les documents listés à l'article VIII du présent règlement de la consultation.

Le pouvoir adjudicateur sélectionnera trois (3) candidats admis à déposer une offre, conformément aux critères de sélection des candidatures énoncés à l'article VIII du présent document.

2. PHASE DE REMISE DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE

Lors de cette seconde phase, seuls au maximum trois (3) candidats admis à déposer une offre recevront le dossier de consultation et seront invités à remettre leurs offres accompagnées de leur offre de prix pour l'exécution du marché, dans le délai imparti.

Au cours de cette phase, le CNRS négociera, séparément, avec chacun des candidats. Les réponses apportées par les candidats et la négociation s'y rapportant font l'objet d'un compte-rendu. Les candidats seront invités à déposer une offre finale actant les points négociés. Le pouvoir adjudicateur retiendra l'attributaire du marché au regard des critères d'évaluation des offres énoncés à l'**Erreur ! Source du renvoi introuvable.** XI.

3. PLANNING PREVISIONNEL DE LA CONSULTATION

ETAPES DE LA PROCEDURE	DATES PREVISIONNELLES*
PHASE 1 : SELECTION DES CANDIDATURES	
Publication de l'avis d'appel public à la concurrence	Mi-Novembre
Date limite de Remise des candidatures par les opérateurs intéressés	Décembre
Sélection des candidatures et invitation des opérateurs sélectionnés à déposer une offre – Communication du « DCE Offre »	Fin-Décembre
PHASE 2 : SELECTION DES OFFRES	
Date limite de remise des offres initiales	Fin-Janvier
Phases de négociation**	Début-Février
Date limite de remise des offres finales	Mi-Février
Attribution du marché	Fin-Février

*Ce calendrier est donné à titre purement indicatif et peut faire l'objet de modifications par le pouvoir adjudicateur, sans que les candidats ne puissent éléver une quelconque réclamation à ce titre.

**Le CNRS se réserve le droit d'attribuer le marché sans engager des négociations.

Article VI GROUPEMENTS D'OPERATEURS ECONOMIQUES

Les candidats peuvent présenter leur offre sous forme de groupement conjoint ou solidaire, conformément aux dispositions des articles R.2142-19 et R.2142-20 du Code de la commande publique.

Le groupement est conjoint lorsque chacun des opérateurs économiques membre du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché ou l'accord cadre.

Le groupement est solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché ou de l'accord cadre.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Toutefois, les candidats sont informés qu'il leur est interdit de présenter pour le présent marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Le groupement attributaire du marché sera contraint d'assurer sa transformation en groupement avec mandataire solidaire.

Article VII SOUS-TRAITANCE

Les candidats ont la possibilité de sous-traiter une partie des prestations du marché objet de la présente consultation sous réserve de se conformer strictement aux dispositions de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance, à l'article L.2193-3 et R.2193-1 à R.2193-4 du Code de la commande publique.

Article VIII CONTENU DES CANDIDATURES

A l'appui de sa candidature, le candidat transmet les éléments permettant d'apprécier sa capacité juridique ainsi que ses capacités professionnelle, technique et financière.

Les entreprises ayant moins de trois ans d'existence prouveront, par tout moyen, qu'elles possèdent les capacités professionnelles, techniques et financières requises.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Attention, cette faculté ne peut concerner que des documents génériques, et en aucune façon des documents qui ne peuvent, de par leur nature même, qu'être spécifiques à la consultation en cours.

1. PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE

Pour présenter sa candidature, le candidat peut utiliser :

- Soit le Document Unique de Marché Européen (DUME) renseigné en ligne sur la plateforme PLACE.

Les candidats peuvent réutiliser un document unique de marché européen qui a déjà été utilisé dans une procédure antérieure, à condition de confirmer que les informations qui y figurent sont toujours valables.

- Soit les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature établie à partir du formulaire DC1, joint au dossier de consultation dûment renseigné par le candidat ;
- La déclaration du candidat établie à partir du formulaire DC2, joint au dossier de consultation, dûment renseigné par le candidat ;

*Les formulaires DC1 et DC2 sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante :
<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>*

2. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A FOURNIR PAR LE CANDIDAT

Le candidat doit produire un dossier de candidature complet comprenant les éléments indiqués ci-dessous :

Les attentes du CNRS porteront en particulier sur :

- Compétences des personnels affectés au projet ;
- Réactivité et respect des plannings ;
- Expérience sur des projets similaires et niveau d'expertise mis en œuvre.
- La qualité du service après-vente et du support logiciel.

En cas de candidature sous forme de groupement d'opérateurs économiques et sauf mention contraire, les documents énumérés doivent être présentés par chaque membre du groupement.

2.1 Renseignements permettant d'apprecier la capacité économique et financière du candidat

- **Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat** et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise

ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Ces indications seront présentées par profils dans le cadre de réponse annexé au présent document (Annexe 1-Onglet 1 : Capacité financière du candidat).

- **Les bilans ou extraits de bilan**, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;
- Les déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels ;
- Si le candidat est en redressement judiciaire, il fournit la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

2.2 Renseignements permettant d'apprécier la compréhension des enjeux de la consultation et des attentes du CNRS

- **Une note de compréhension rédigée en langue française (une seule note même en cas de groupement)** des enjeux de la consultation et des attentes du CNRS, et démontrant l'intérêt du candidat pour le marché

Note de 4 pages recto en format A4 maximum en caractère Arial 12.

2.3 Renseignements permettant d'apprécier la capacité technique et managériale du candidat

- La liste des **certifications** (ISO 9001...) en cours de validité et en cours d'acquisition ;
- **Une présentation synthétique du candidat ou de l'équipe candidate (une seule présentation, même en cas de groupement)** faisant apparaître :
 - L'organigramme de l'équipe dédiée ;
 - La répartition des tâches ;
 - Les ETP (Equivalent Temps Plein) que le candidat prévoit d'affecter au projet.

Note de 4 pages recto en format A4 maximum en caractère Arial 12.

Chaque candidat justifiera la cohérence et le mode de fonctionnement de l'équipe constituée : stratégie de montage de l'équipe, moyens pour assurer la coordination et le management des différents acteurs de l'équipe, etc.

- **Une liste des principales livraisons en France en rapport avec le marché**, effectuées au cours des trois dernières années (les références plus anciennes ne seront pas prises en compte) ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Cette liste sera présentée dans le cadre de réponse annexé au présent document (Annexe 1-Onglet 2 : Références de l'équipe).

Ces références devront indiquer le montant de la mission, la date et le destinataire public ou privé ainsi que le nom et les coordonnées d'un contact pouvant être sollicité.

Ces références doivent concerner des prestations en cours de réalisation ou effectuées depuis moins de cinq ans. Les références données doivent être contrôlables et représentatives de la prestation objet du marché. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen.

Les références communes aux membres du groupement seront aussi présentées.

- Une description de l'équipement technique (moyens et capacités de fabrication et d'assemblage et d'intégration) que le candidat pourrait mettre en œuvre pour des tests préalables lors de la phase de négociation du marché.
- La description de l'équipement technique ainsi que des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.
- Description synthétique de la capacité à réaliser des prestations de maintenance pour les matériels.
- L'indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du marché public.

NB : En cas de candidature sous forme de groupement d'opérateurs économiques, tous les documents mentionnés ci-dessus doivent être fournis par chaque membre du groupement ou par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement.

Lorsque le candidat souhaite que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché ou de l'accord cadre.

Article IX MODALITES DE REMISE DES REPONSES

La date limite de remise des réponses est indiquée sur la page de garde

1. REMISE PAR VOIE DEMATERIALISEE

Le candidat remet sa candidature et son offre de manière dématérialisée uniquement sur la plate-forme des achats de l'Etat PLACE à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Un guide d'utilisation à destination des candidats est disponible sur le site dans l'onglet « aide ». En cas de difficultés, il est possible de contacter le support « clients » par courrier électronique à l'adresse suivante : place.support@atexo.com.

1.1. Certificat électronique

La personne qui signe les documents utilise un certificat conforme au référentiel général de sécurité (RGS) approuvé par l'arrêté du 13 juin 2014 ou répondant à des spécifications équivalentes. La plateforme de dématérialisation PLACE peut accepter tous ces certificats.

Le certificat utilisé par le candidat pour remettre sa candidature et son offre doit être conforme à l'un des trois niveaux du RGS (*, **, ***) ou présenter des conditions de sécurité équivalentes au RGS ou supérieures.

Les catégories de certificats de signature électronique conformes au RGS sont répertoriées :

- En France : sur le site de l'organisme de certification LSTI, conformément au décret n° 2010-112 du 2 février 2010 : <http://www.lsti-certification.fr>
- Dans un autre État membre de l'Union européenne : en fonction du pays de délivrance du certificat, sur la liste de confiance déclarée par chacun des états membres accessible à l'adresse : https://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/trusted-list/tl-hr.pdf

Si le certificat choisi n'est pas répertorié sur l'une des listes susmentionnées ou s'il génère une alerte sur la plateforme PLACE, le candidat fournit au CNRS tous les éléments permettant de vérifier la conformité de son certificat avec le RGS, notamment la procédure de vérification.

1.2. Horodatage

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limites de dépôt susmentionnées, sera considéré comme remis hors délai.

La date et l'heure prises en compte pour la remise des réponses sont celles données par la plateforme PLACE à réception des documents envoyés par le candidat.

1.3. Format des fichiers

Les formats compatibles avec le système informatique du CNRS sont les suivants :

.doc ; .xls ; .ppt ; .pdf ; .rtf, .zip, .docx, .xlsx, .pptx ;

Le candidat est invité à :

- Le cas échéant, transmettre le bordereau de prix au format .xls ou .xlsx (.doc ou .docx ou .pdf) et le cadre de sa réponse technique au format .doc, .docx (ou .pdf) ;
- Ne pas utiliser de fichiers exécutables .exe ;
- Ne pas utiliser de macros ;
- Ne pas utiliser de liaisons de données dans ses documents.

1.4. Sécurité et confidentialité des réponses

La sécurité des transactions est garantie par l'utilisation d'un réseau sécurisé (https).

La confidentialité des informations contenues dans les réponses envoyées par voie dématérialisée est garantie par le chiffrement des fichiers transmis.

L'intégrité des documents est garantie par la signature électronique.

1.5. Anti-virus

Le candidat s'assurera avant l'envoi de son pli et/ou de son support physique électronique que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le candidat par un anti-virus. La réception de tout fichier contenant un virus entraîne l'irrecevabilité de la réponse.

Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu, et le candidat en sera averti grâce aux renseignements saisis lors de son identification.

2. REMISE D'UNE COPIE DE SAUVEGARDE

Une copie de sauvegarde est une copie à l'identique de la réponse électronique destinée à se substituer, en cas d'anomalies, aux dossiers des candidatures et des offres transmis par voie électronique.

Aussi, en complément de sa réponse remise conformément aux modalités prévues à l'article X.1, le candidat peut transmettre au CNRS une copie de sauvegarde, sur support physique papier ou électronique (dans un format de fichier largement disponible).

Cette copie doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des réponses. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible :

« Copie de sauvegarde - NE PAS OUVRIR »

PCN –Phase candidature- Fourniture d'un peigne de fréquences optiques transportable
CNRS-Délégation Ile-de-France Meudon
Service Financier et Comptable - Pôle Achats
1 Place Aristide Briand, 92195, Meudon CEDEX

Cette copie peut être :

- Soit expédiée par courrier (l'usage du recommandé avec demande d'accusé de réception est ici préconisé) à l'adresse mentionnée ci-dessus.
- Soit remise en mains propres contre récépissé à l'adresse indiquée ci-dessus.

En cas de remise du pli en mains propres, l'attention des candidats est appelée sur le fait que la remise des plis dans les locaux du CNRS s'effectue du lundi au vendredi de **9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00** (heures françaises), sauf week-end, jours fériés et les jours de fermeture suivants : **Samedi et Dimanche.**

Les plis contenant les copies de sauvegardes qui n'auront pas nécessité d'ouverture seront détruits par le CNRS à l'issue de la procédure de passation du marché.

Tout retard dans l'arrivée de la copie de sauvegarde dû à la défaillance d'un transporteur ne saurait engager la responsabilité du CNRS mais du seul transporteur.

Les candidats sont donc invités, s'ils entendent transmettre leur copie de sauvegarde par voie postale, de les confier au transporteur de leur choix dans les délais lui permettant de remettre le pli avant la date et l'heure limites.

Le CNRS délivrera un récépissé daté et signé, mentionnant l'horaire précis du dépôt. Seul ce document transmis au transporteur lors de la réception de la copie de sauvegarde fait foi pour justifier du dépôt dans les délais fixés.

3. DELAIS DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres **est de 6 mois** à compter de la date limite fixée pour leur réception.

En répondant à la consultation, le soumissionnaire s'engage à maintenir son offre pendant ce délai.

Si l'attribution du marché n'est pas effectuée dans ce délai, le CNRS pourra demander aux candidats la prolongation de la validité de leur offre.

Dans le cas où il n'est pas donné suite à l'appel d'offres, le soumissionnaire ne peut prétendre à aucune indemnité.

Article X SIGNATURE DES DOCUMENTS

1. GENERALITES

La signature des pièces n'est exigée que de l'attributaire pressenti, à la demande du CNRS.

Le candidat n'est donc pas tenu de signer ni sa candidature, ni son offre au moment de sa remise. Cependant, le seul dépôt de l'offre, même non signée, vaut engagement de la part du candidat à signer ultérieurement le marché qui lui sera attribué.

Chaque candidat peut toutefois souhaiter signer les pièces remises plus tôt dans le déroulement de la procédure.

La signature doit émaner d'une personne habilitée à engager le candidat. Cette personne est :

- Soit le représentant légal du soumissionnaire,
- Soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du soumissionnaire (les soumissionnaires doivent joindre la délégation correspondante).

La signature du marché peut être électronique ou manuscrite.

2. SIGNATURE ELECTRONIQUE

Le candidat peut utiliser l'outil de signature électronique mis à disposition sur la plateforme PLACE ou utiliser l'outil de son choix.

Si le candidat a recours à l'outil de signature proposé par la plateforme, il est dispensé de fournir la procédure de vérification de la signature.

S'il utilise un autre outil de signature que celui de la plateforme, il doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant de procéder aux vérifications nécessaires. Ce mode d'emploi contient, au moins, les informations suivantes :

- La procédure permettant la vérification de la validité de la signature ;
- L'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

La signature est, de préférence, aux formats XAdES, CAdES ou PAdES.

ATTENTION :

Pour pouvoir faire une réponse électronique, l'entreprise doit s'assurer de répondre aux pré-requis techniques de la plateforme (disponibles sur la plateforme après son inscription). L'utilisation de la plateforme pouvant nécessiter un temps d'adaptation, il est vivement recommandé aux candidats de prévoir un délai laissant une marge suffisante pour transmettre leur réponse dématérialisée avant l'heure de clôture de la consultation (notamment en cas de connexion internet fluctuante ou de fichiers volumineux).

L'obtention d'un certificat électronique peut prendre plusieurs jours. Ce certificat électronique doit être associé à une personne dûment habilitée à engager la société du candidat.

Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que chaque pièce pour laquelle la signature est requise doit être signée électroniquement. La signature d'un fichier ZIP ne vaut pas signature des pièces qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.

Afin de satisfaire aux obligations fixées ci-dessus, le candidat établi dans un Etat autre que la France, doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine.

Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

4. REMATERIALISATION ET SIGNATURE DU MARCHE

Le CNRS est susceptible d'exiger la rematérialisation du marché avant sa signature manuscrite en original.

4.1. Réponse dématérialisée non signée électroniquement

Dans cette hypothèse, l'attributaire sera invité, avant signature par le CNRS, à fournir un exemplaire physique de chacune des pièces constitutives de la candidature et de l'offre pour lesquelles une signature originale est requise.

La signature originale apposée sera alors une signature manuscrite émanant d'une personne habilitée à engager le soumissionnaire.

4.2. Réponse dématérialisée signée avec un certificat valide

Dans cette hypothèse, seul le document valant acte d'engagement et les éventuels marchés subséquents seront rematérialisés et devront être signés manuscritement par une personne ayant capacité à engager le soumissionnaire.

Article XI MODALITES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES INITIALES

L'ouverture des plis n'est pas publique ; les candidats n'y sont pas admis.

1. SELECTION DES CANDIDATURES

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le CNRS constate que des pièces dont la production est réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter les documents et informations transmis.

A l'issue de cette phase éventuelle, seuls les candidats habilités à candidater aux marchés publics et présentant des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes sont admis.

Les candidats peuvent fournir tous documents équivalents aux documents indiqués à l'article VII ci-dessus pour attester de leurs niveaux de capacités.

Les candidats reconnaissent être informés qu'en cas de groupement momentané d'opérateurs économiques constitué en application des articles R.2142-19 à R.2142-20 du Code de la commande publique, la capacité financière et technique à exécuter le marché est appréciée de manière globale, pour l'ensemble des membres du groupement. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement dispose du niveau minimum de capacité financière, professionnelle et technique définis ci-dessus.

À cette fin, chaque candidat indiquera, dans le dossier de candidature une adresse courriel à laquelle la demande pourra lui être adressée le cas échéant. Si la demande est faite, elle transitera par la plateforme de dématérialisation utilisée par le CNRS.

ATTENTION

Les candidats ne sont pas invités à déposer une offre avant que leur candidature soit acceptée par le CNRS. Ainsi, pour la première phase de la procédure, seul un dossier de candidature tel que décrit à l'article VIII est demandé.

Après analyse, si leur candidature est retenue, une invitation à soumissionner leur sera envoyée. Cette invitation des candidats sélectionnés à soumissionner précisera les éléments relatifs à la phase offre contenus dans le présent document.

Si une offre est déposée simultanément à une candidature, seule la candidature sera ouverte et analysée. L'offre quant à elle ne sera pas analysée et sera détruite.

Conformément aux dispositions des articles R.2144-8 et R.2144-9 du Code de la commande publique, seuls les candidats dont la candidature est acceptée pourront déposer une offre. Ils en seront informés par le CNRS à travers une invitation à soumissionner, qui sera transmise après examen des candidatures.

2. CONTENU DES OFFRES INITIALES A PRODUIRE PAR LES SEULS CANDIDATS ADMIS A DEPOSER UNE OFFRE

Sur la base des candidatures jugées recevables, le pouvoir adjudicateur procédera à la sélection des candidats admis à déposer une offre sur la base des critères d'évaluation définis ci-dessous et au vu des éléments de candidature demandés. Seuls les candidats admis à l'issue de la phase de candidature se verront remettre le DCE et tous les documents relatifs à la sélection des offres.

Le nombre de candidats retenus pour participer à la phase d'offre est : 3

Conformément à l'article R.2142-18 du code de la commande publique, lorsque le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection est inférieur au nombre indiqué, l'acheteur peut poursuivre la procédure avec ces candidats.

Au cas où le nombre de candidatures serait supérieur au nombre maximum de candidats admis à concourir, ceux-ci seront sélectionnés au terme d'un classement qui prendra en compte les critères mentionnés ci-dessous :

Critères	Points
Critère n°1 : Capacité économique et financière du candidat <i>Apprécié sur la base des renseignements fournis par le candidat en réponse à l'article VIII section 2.1.</i>	10 points
Critère n°2 : Compréhension des enjeux de la consultation et des attentes du CNRS <i>Apprécié sur la base des renseignements fournis par le candidat en réponse à l'article VIII section 2.2.</i>	30 points
Critère n° 3 : Capacités techniques et professionnelles du candidat <i>Apprécié sur la base des renseignements fournis par le candidat en réponse à l'article VIII section 2.3.</i>	60 points

3. ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A SOUMISSIONNER - INTERDICTIONS DE SOUMISSIONNER

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, ne doit pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du code de la commande publique. Les cas d'exclusion prévus aux articles L.2141-7 et suivants du même code seront à l'appréciation de l'acheteur.

En application de l'article R. 2144-5 du code de la commande publique, l'envoi de l'invitation à soumissionner est précédé de la production par les candidats admis des documents suivants :

- Les certificats ou copie des certificats délivrés en matière fiscales et sociales par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites.

Il s'agit des certificats suivants :

- ↳ Attestation de régularité fiscale (certificat attestant de la souscription des déclarations et des paiements correspondants à l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée. Ce certificat est délivré par l'administration fiscale dont relève le demandeur) ;
 - ↳ Attestation de vigilance URSSAF de moins de 6 mois (certificat prévu à l'article L.243-15 du code de la sécurité sociale datant de moins de 6 mois. Ce certificat est également délivré pour les cotisations d'assurance vieillesse et d'assurance invalidité décès dues par les membres des professions libérales visées au c du 1^e de l'article L. 613-1 du code de la sécurité sociale, par les organismes visés aux articles L. 641-5 et L. 723-1 du code de la sécurité sociale) ;
 - ↳ L'attributaire établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine.
- Le cas échéant, le candidat produit les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail, à savoir :
 - ↳ Si l'attributaire est établi hors de France : articles R. 1263-12 et D. 8222-7 du code du travail ;
 - ↳ Si l'attributaire emploie des salariés étrangers : articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail.
 - Une attestation sur l'honneur du représentant de l'entreprise attestant qu'il a respecté son obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-1 du Code du travail au 31 décembre de l'année précédente, dans les entreprises où sont constitués une ou plusieurs sections syndicales.

La production de ces documents permet au Pouvoir adjudicateur de vérifier auprès des candidats qu'il envisage de sélectionner qu'ils ne tombent pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner à un marché en application des dispositions des articles L.2141-1 et suivants du code de la commande publique.

Pour ce faire, le Pouvoir adjudicateur adresse un courrier à chaque candidat admis afin qu'il fournisso dans le délai imparti par ce courrier les documents ci-dessus.

Si un candidat ou un soumissionnaire se trouve dans un cas d'exclusion, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par le pouvoir adjudicateur, ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

Le candidat dont la candidature a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des candidatures recevables.

A l'issue de la phase de sélection des candidats, une lettre de consultation sera adressée à tous les candidats admis à soumissionner. Une lettre informant du rejet de leur candidature sera adressée aux autres candidats.

5. CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Conformément aux articles R.2152-7 et L.2152-7 du Code de la commande publique, le CNRS choisit l'offre économiquement la plus avantageuse, en fonction des critères pondérés **provisoires** suivants :

Critères	Pondération
Critère n°1 : VALEUR TECHNIQUE	50 points
Critère n°2 : PRIX	20 points
Critère n° 3 : GARANTIE	20 points
Critère n° 5 : DEVELOPPEMENT DURABLE	10 points

Attention, à ce stade de la procédure, les critères ci-dessus ne sont indiqué qu'à titre purement indicatif.

Article XII RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

1. MODALITES DE COMMUNICATION ENTRE LE CNRS ET LES CANDIDATS

Depuis le 1er janvier 2010, conformément à l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est plus obligatoire.

Toutefois, le CNRS attire l'attention des candidats sur le fait que l'identification permet d'être tenu informé automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées aux documents de la consultation.

Le mode de communication choisi par le CNRS pour communiquer avec les candidats pendant la consultation est la plateforme de dématérialisation PLACE, dont l'accès est gratuit.

Le CNRS entend utiliser la plateforme pour répondre aux questions qui lui seront posées et pour informer les candidats d'éventuelles modifications ou ajouts aux documents de la consultation. Or, seuls les candidats ayant fourni une adresse valide pourront être avisés de ces évènements.

A ce titre, l'adresse électronique du candidat doit être valide et sera utilisée par le CNRS comme l'adresse électronique pour communiquer dans le cadre de la procédure et jusqu'à la fin de celle-ci.

Aussi, il est fortement recommandé aux personnes téléchargeant les documents de la consultation de renseigner sur le site de dématérialisation le formulaire d'identification destiné à permettre de leur transmettre les renseignements complémentaires éventuels, et à s'assurer que les courriels provenant de cette plateforme ne sont pas classés dans la rubrique « spam » de sa messagerie électronique.

Le CNRS décline donc toute responsabilité pour le cas où un candidat non inscrit n'aurait pas eu connaissance d'une modification, quand bien même cette méconnaissance aboutirait au rejet de son offre. Dans le cas de non identification, il appartiendra aux candidats de récupérer, par leurs propres moyens, les informations communiquées.

2. MODIFICATION DES DOCUMENTS REMIS AUX CANDIDATS

- Modifications par le candidat

Les candidats n'ont pas à apporter de complément ou de modifications aux documents de la consultation.

- Modifications par le CNRS

Le CNRS se réserve le droit d'apporter des modifications aux documents de la consultation. Les candidats devront répondre sur la base des documents modifiés.

Le CNRS informera, via la plateforme de dématérialisation PLACE, tous les candidats dans des conditions respectueuses du principe d'égalité.

Si la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction d'une nouvelle date.

3. QUESTIONS DES CANDIDATS

Les candidats ont la faculté de poser des questions relatives à la présente consultation.

Pour ce faire, la seule voie autorisée est le portail de dématérialisation [PLACE](#) (Plate-forme des achats de l'Etat).

Les réponses sont envoyées aux candidats **six jours** au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande en temps utile.

Les réponses apportées par le CNRS seront envoyées, via la plateforme PLACE, à l'ensemble des personnes s'étant identifiées lors du téléchargement des documents. Aucune réponse ne sera donnée oralement.

En cas d'indisponibilité de la plateforme, les éventuelles questions peuvent être envoyées à l'adresse suivante : marches@dr5.cnrs.fr

4. NOTIFICATION

La notification du marché se fera par voie électronique via le profil d'acheteur PLACE.